

Démarche	: Autorisation de pêche au chalut pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en couple dans les eaux territoriales de la région Bretagne pour l'année 2026
Organisme	: La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 1750P-3 du 19 juin 1980 modifié et de l'arrêté du directeur des affaires maritimes Bretagne-Vendée n° 152 du 2 novembre 1978 modifié, la pêche au chalutage pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en solitaire dans les eaux territoriales de la région Bretagne est soumise à autorisation annuelle, objet de la présente démarche.

1^o navire

1^o navire - NOM de l'armateur (NOM et prénom si personne physique)

1^o navire - Adresse postale

1^o navire - Email

1^o navire - Téléphone

1^o navire - Nom du navire

1^o navire - Port d'immatriculation

Indiquer les deux lettres du port d'immatriculation

Autorisation de pêche au chalut pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en couple d'

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AD

AY

BR

CC

DZ

GV

LO

SM

MX

PL

SB

VA

LS

NA

NO

SN

YE

1^o navire - Numéro d'immatriculation

En 6 chiffres

1^o navire - Jauge brute (Tonneaux)

Rappel : seuls les navires d'une jauge inférieure à 50 tonneaux peuvent être autorisés à pratiquer cette activité de pêche.

1^o navire - Puissance (kW)

Rappel : seuls les navires d'une puissance inférieure à 331 kW peuvent être autorisés à pratiquer cette pêche

1^o navire - Ouverture maximale du chalut à grande ouverture verticale employé est de : (en Mètre)

Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut pélagique comme engin autorisé. Je certifie être à jour des mes obligations déclaratives

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2^o navire

Autorisation de pêche au chalut pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en couple d'

2° navire - NOM de l'armateur (NOM et prénom si personne physique)

2° navire - Adresse postale

2° navire - Email

2° navire - Téléphone

2° navire - Nom du navire

2° navire - Port d'immatriculation

Indiquer les deux lettres du port d'immatriculation

2° navire - Numéro d'immatriculation

En 6 chiffres

2° navire - Jauge brute (Tonneaux)

Rappel : seuls les navires d'une jauge inférieure à 50 tonneaux peuvent être autorisés à pratiquer cette activité de pêche.

2° navire - Puissance (kW)

Rappel : seuls les navires d'une puissance inférieur à 331 kW peuvent être autorisés à pratiquer cette pêche

2° navire - Ouverture maximale du chalut à grande ouverture verticale employé est de : (en Mètre)

Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut pélagique comme engin autorisé. Je certifie être à jour des mes obligations déclaratives

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Zones de pêche demandées - (cocher la ou les cases correspondantes)

Entre 9 et 12 milles des eaux territoriales de la région Bretagne, à l'exception des eaux territoriales de la Manche

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Autorisation de pêche au chalut pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en couple d'

Pour la pêche des poissons bleus de jour dans les 9 milles des eaux territoriales de la région Bretagne, à l'exception des eaux territoriales de la Manche

Cochez la mention applicable

Oui

Non